

# Félicien Kabuga, le « financier » présumé du génocide des Tutsi, mort sans condamnation judiciaire

Stéphanie Maupas

Le Monde, 18 mai 2026

**Présenté comme le « grand argentier » du génocide des Tutsi au Rwanda, l'homme est décédé en prison aux Pays-Bas, samedi 16 mai, à l'âge de 93 ans, après avoir été arrêté en France en 2020.**

*Par Stéphanie Maupas (La Haye, correspondance)*

Jamais la justice ne dira quelle a été la responsabilité de Félicien Kabuga dans le génocide des Tutsi, qui fit entre 800 000 et 1 million de morts au Rwanda, entre avril et juillet 1994. Longtemps présenté comme l'argentier présumé du régime génocidaire, l'homme de 93 ans est mort dans la prison des criminels de guerre de Scheveningen, proche de La Haye, aux Pays-Bas, samedi 16 mai.

Les circonstances exactes de la disparition de ce puissant homme d'affaires rwandais n'ont pour l'instant pas été précisées par l'ONU, mais une enquête est en cours. Félicien Kabuga passait le plus clair de son temps entre sa cellule et l'hôpital de la prison.

L'homme est mort sans condamnation judiciaire. En effet, un an après le début de son procès qui s'était ouvert en 2023 après vingt-



Félicien Kabuga, lors d'une audience à La Haye (Pays-Bas), le 18 août 2022. CAPTURE D'ÉCRAN D'UNE VIDÉO DIFFUSÉE PAR LE MÉCANISME POUR LES TRIBUNAUX PÉNAUX INTERNATIONAUX/AFP

six ans de cavale, les juges ont constaté son « *inaptitude* » à être jugé du fait d'une « *démence d'origine cardiovasculaire* ». Il était accusé de génocide, d'incitation au génocide, d'entente en vue de commettre le génocide et de crimes contre l'humanité pour extermination, persécution et meurtres. Il a toujours

plaidé « *non coupable* ».

Ouvert le 29 septembre 2022 devant les juges du Mécanisme de l'ONU chargé de clore les derniers dossiers du Tribunal pénal international pour le Rwanda, son procès avait été suspendu un an plus tard. Lorsqu'il apparaissait aux audiences, c'était en visioconférence depuis la prison.

## En France depuis des années

Appelés à son chevet début 2023, des experts médicaux avaient diagnostiqué une démente sévère. Les juges avaient ordonné sa libération, à condition qu'un pays accepte de l'accueillir. L'ancien homme d'affaires voulait se rendre en Belgique ou en France, où résident certains de ses 13 enfants.

Dans un communiqué diffusé samedi, son avocat, M<sup>e</sup> Emmanuel Altit, s'est insurgé qu'« *aucun Etat n'a accepté de lui permettre de passer les derniers moments de son existence avec les siens* ». Les criminels de guerre ne sont pas protégés par les lois sur l'asile. Et en l'occurrence aucun pays n'a accepté d'accueillir sur son sol des candidats avec un tel curriculum vitæ. Le lieu de son inhumation est « *pour l'instant confidentiel* », a fait savoir M<sup>e</sup> Emmanuel Altit au *Monde*.

Pendant des années, la France a essuyé des critiques pour avoir accueilli des « génocidaires », notamment des membres de l'ancien pouvoir extrémiste hutu. L'arrestation de Félicien Kabuga, alias « Antoine Tounga », dans un appartement d'Asnières-sur-Seine (Hauts-

de-Seine), le 16 mai 2020, par les gendarmes de l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité et les crimes de haine, avait permis d'apprendre qu'il vivait en France depuis des années.

Seul le Rwanda s'est porté candidat pour l'accueillir. Mais Félicien Kabuga a décliné l'invitation du gouvernement rwandais. Il avait fui le « pays des mille collines » en 1994. Une cavale qui aura duré vingt-six ans. Elle l'avait conduit notamment du Zaïre (aujourd'hui République démocratique du Congo) à la Suisse, au Kenya, à l'Allemagne, au Luxembourg, à la Belgique, à la France.

Au tout début du génocide des Tutsi, face à l'avancée des troupes du Front patriotique rwandais sur Kigali, l'homme d'affaires s'était retranché à Gisenyi, au nord-ouest du pays. Avec d'autres, il tente alors de rassembler des moyens pour le Fond de défense nationale. Un trésor de guerre alloué aux « *frais de restauration* » des tueurs ou à l'achat d'armes. Il finance ainsi des miliciens interahamwe de Kigali, Gisenyi et Kibuye.

## Ni regrets ni pardon

Dans le quartier de Kimironko, on les appelait « *les Interahamwe de Kabuga* », raconte son acte d'accusation. Ils tenaient des barrières, effectuaient les contrôles d'identité, sélectionnaient des Tutsi à tuer, sur la musique de la Radio-télévision des Mille Collines, dont Félicien Kabuga est l'un des fondateurs et principal actionnaire. Les animateurs de celle surnommée « *Radio-télé la mort* » indiquaient les cibles, livraient noms et adresses

des personnes à tuer.

Ce fils de paysan pauvre, qui avait commencé en vendant des paniers d'osier, selon l'une de ses filles, était devenu l'un des rouages centraux du génocide. Il avait lentement fait fortune dans les plantations de thé, puis l'import-export. Dans les années 1980, il avait noué des alliances au plus haut niveau du régime du président Juvénal Habyarimana. Fort de ses alliances commerciales et familiales, il était un membre important de la nomenklatura rwandaise et comptait parmi les plus durs du pouvoir hutu.

En 1999, suite à une tentative d'arrestation ratée en France, la procureure du Tribunal

international, la Suisse Carla Del Ponte, avait ordonné le gel des comptes de 5 de ses 13 enfants, ainsi que le compte joint du couple Kabuga. Depuis toutes ses années, sa famille demande le dégel de ses fonds, répartis sur plusieurs comptes bancaires en France, en Belgique et au Kenya, pour un montant évalué à 17 millions d'euros.

Le prisonnier emporte avec lui quelques secrets, dont les complicités dans sa fuite, notamment à travers l'Europe, en Allemagne, en Belgique, au Luxembourg et en France. Face aux juges, à La Haye, il n'a exprimé ni regrets ni pardon, et a nié jusqu'au bout sa responsabilité dans le génocide des Tutsi.